



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

n° 2025-33

Changement du mode de calcul de la redevance des refuges propriété du Parc national de la Vanoise

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 décembre 2025 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve le changement de mode de calcul de la redevance liée aux concessions de service public pour la gestion de ses refuges.

Le système révisé fera l'objet d'un retour d'expérience après 2 années d'exercice comptable

Fait à Frontenex, le 04 décembre 2025.

La Présidente du Conseil d'administration,


Rozenn HARS

**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Jullian
73000 CHAMBERY
FRANCE